

Regu le 10/12/2010

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DEPARTEMENT
ALLIER**

DE

POUZY-MESANGY

**Nombre de
membres**

Séance du 08 novembre 2010

Afférents au Conseil Municipal

En exercice	Oui
11	11
Ont pris part à la délibération	
11	10

Date de la convocation
02 nov. 2010

Date d'affichage
02 nov. 2010

L'an deux mille dix, le huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur THOLLET Nicolas, Maire.

Présents : THOLLET N., VIRLOGEUX A., LAFOUGERE D., BEBIN S., MANGIN M., VALLIN Y., BERNADAT F., BOIRAT S., FOUTREL G., CHARDONNEREAU M.

Absent : DESHAYES N., excusée

Secrétaire : BEBIN S.

DOCUMENT DÉPOSÉ
LE - 3 DEC. 2010 N°2
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
JB 06/12/10

Objet de la délibération

**MISE A NIVEAU
DU RCEA**

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre MONTMARIAULT (A71) et MACON (A6), l'Etat a engagé entre le 04 novembre 2010 et le 04 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER avec l'ensemble des communes concernées par les 90 kms du tracé dans l'ALLIER, ont mis en évidence les enjeux suivants :

**COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER**

6 DEC 2010

Info	Exécution
CAB	X
SG	
DIRHM	
1D	
2D	X
MIC	X
SPM	
SPV	
DDT	X
EGCSFP	
UT DP/ AI	
UT DIRECTE	
DTARS	
IA	
SIBFC	
SUIS	
IS	
SE	
SAE	

Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018, avec près de 24.000 véhicules par jour dont 7.500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009, sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du

Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité

3/12

du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal, déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'ALLIER.
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que la partie d'aménagement retenue doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'ETAT (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 - 2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 X 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la Commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

Nicolas THOLLET,
Maire

